

Conditions générales d'intervention

Les présentes conditions générales régissent les relations entre ORATIO Avocats ("ORATIO") et ses clients pour toutes les prestations de services (les "Prestations") qu'il réalise en France et quel que soit le domaine d'intervention, notamment : consultation, assistance, conseil, représentation, négociation, rédaction d'actes, procédure, plaidoirie, médiation, arbitrage.

L'intervention d'ORATIO implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales et leur application à toute proposition d'intervention, lettre de mission ou convention d'honoraires d'ORATIO, avec laquelle elles forment un tout indivisible.

Toute affaire est traitée sous la responsabilité d'un avocat, et le cas échéant par une équipe désignée par ce dernier en fonction de la nature et de l'importance de l'affaire. Si l'affaire requiert les compétences de plusieurs bureaux et/ou départements, le dossier est supervisé par un avocat qui assure la coordination des Prestations et l'interface avec le client..

A l'occasion de missions nécessitant des interventions ou compétences spécifiques, ORATIO peut faire appel à d'autres professionnels ou correspondants, exerçant ou non au sein du cabinet.

En certaines matières, ORATIO peut requérir du client un mandat écrit spécial, nécessaire ou opportun, afin de respecter les dispositions légales ou réglementaires.

ORATIO met en œuvre les diligences pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, en toute probité et indépendance et tient régulièrement informé le client du déroulement de ses tâches, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Confidentialité – Secret professionnel

Conformément à ses règles déontologiques, l'avocat est soumis à une obligation de secret professionnel garantissant au client une stricte confidentialité, sous les seules exceptions ou réserves expressément prévues par la loi.

Le secret professionnel couvre les documents, informations (écrites ou verbales), correspondances, notes, consultations, règlements pécuniaires et noms des parties, et ce quel que soit le support de communication.

Toutefois, dans le cadre d'appels d'offres publics ou privés et sous réserve de ses obligations légales et déontologiques, ORATIO peut mentionner le nom de ses clients et la nature générale des affaires traitées pour leur compte, dès lors que ces affaires sont publiques ou, à défaut, avec l'accord des clients concernés.

Le secret professionnel s'étend à tous les avocats et membres du personnel d'ORATIO.

Exécution des Prestations

Le client fournit tous les documents et éléments d'information nécessaires à la définition de la mission et à la bonne exécution des Prestations. Il transmet ses instructions en temps utile.

ORATIO fait ses meilleurs efforts pour effectuer sa mission dans les délais convenus avec le client. Toutefois, en cas de retard dans la transmission d'informations ou d'instructions par le client, ou en cas de modification des demandes de celui-ci ou de survenance de difficultés nouvelles, ORATIO ne saurait être tenu des éventuelles conséquences liées au non-respect du calendrier.

Toute modification des Prestations résultant soit d'une demande du client, soit de la transmission de nouveaux documents et éléments d'information, est susceptible d'impliquer de nouvelles modalités d'intervention et/ou de nouveaux délais.

Le client est garant de l'authenticité et de l'exactitude des documents et éléments d'information qu'il transmet. ORATIO ne saurait être tenu pour responsable des conséquences liées à la communication par le client de documents ou éléments d'information qui se révéleraient inexacts, incomplets, non conformes ou falsifiés.

Droits de propriété intellectuelle

ORATIO est et demeure titulaire des droits d'auteur sur les Prestations et, plus généralement sur l'ensemble des travaux intellectuels, méthodes, techniques, développements et savoir-faire, réalisés pour le client qui bénéficie d'un droit d'utilisation exclusivement personnel et interne.

Le client s'interdit de diffuser et/ou commercialiser tout ou partie des Prestations réalisées par ORATIO, sauf pour les besoins de l'exécution de l'opération et/ou de la procédure pour lesquelles le concours d'ORATIO est sollicité.

Honoraires et frais

Sauf convention spécifique applicable aux Prestations, les honoraires sont déterminés sur la base d'un taux horaire, fixé en fonction du travail à accomplir, de la difficulté du dossier ou de la mission, de l'importance des intérêts en cause et de la nature des services rendus.

Il est tenu compte à cet effet d'un ensemble d'éléments d'appréciation : temps passé, complexité et/ou urgence de l'affaire, nombre d'intervenants et expérience de l'équipe en charge du dossier.

Si le client sollicite une évaluation des honoraires au moment où l'affaire est confiée à ORATIO, cette évaluation est donnée à titre indicatif et peut être révisée en fonction des développements de l'affaire, de sa complexité ou de l'un des critères visés ci-dessus.

Selon la nature du dossier, ORATIO et le client peuvent définir un forfait, un plafond ou une fourchette d'honoraires, variable ou non, un rythme de paiement des honoraires.

A titre complémentaire, ORATIO et le client peuvent convenir d'un honoraire de résultat.

Sauf convention contraire, les frais facturés au client sont les frais engagés pour l'exécution des missions confiées à ORATIO (frais et débours payés aux tiers, frais de procédure, déplacements, télécommunications, coûts des recherches documentaires ou informatiques, traductions, honoraires et frais de correspondants étrangers, frais de tirage, de reproduction et de reliure de documents, et tous autres frais spécifiques imputables au dossier et supportés par ORATIO).

Les honoraires et frais sont payables exclusivement en euros.

ORATIO pourra demander au client le versement préalable d'une provision à valoir sur ses frais et honoraires. A défaut de paiement de cette provision, ORATIO peut renoncer à intervenir dans l'intérêt du client.

Les factures sont payables à réception par le client.

En cas de non paiement d'une facture dans le mois suivant son envoi au client, ORATIO sera en droit d'exiger des intérêts de retard dont le montant est fixé à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la défaillance du client.

En cas de retard prolongé dans le paiement d'une facture, ORATIO se réserve le droit d'interrompre l'exécution des Prestations en cours. Dans un tel cas, ORATIO en informe le client en temps utile.

Lorsque les Prestations confiées à ORATIO sont abandonnées en cours d'exécution, à l'initiative ou du fait du client, ORATIO facturera les Prestations effectivement réalisées soit au temps passé soit en fonction des phases finalisées, ce que le client déclare expressément accepter.

Toute contestation sur le montant et le recouvrement des honoraires, frais et débours d'ORATIO est soumise, à défaut d'accord entre les parties, à l'arbitrage du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, conformément à la procédure spéciale prévue par la réglementation en vigueur.

Consultations, actes, avis et opinions juridiques

Sauf précision expresse contraire, les consultations, actes, avis et opinions d'ORATIO :

- sont strictement limités au droit français en vigueur à la date de leur rédaction, appliqué et interprété au regard des lois, des règlements et de la jurisprudence publiée au plus tard une semaine avant la date d'émission des consultations, actes, avis et opinions, sans qu'il puisse être reproché à ORATIO une évolution postérieure des textes ou de la jurisprudence ; sauf demande expresse du client, ORATIO n'est pas tenu d'assurer le suivi de ses consultations, actes, avis ou opinions, en fonction de l'évolution ultérieure des textes ou de la jurisprudence ;
- si les consultations, actes, avis et opinions émis par ORATIO font référence à l'avis ou à un acte d'un autre cabinet ou d'un prestataire, ORATIO n'est pas garant de l'exactitude de cet avis ou de cet acte ;
- sont limités aux questions de pur droit et ne portent pas sur les informations et données d'ordre factuel, financier, comptable, économique, technique ou statistique ;
- n'engagent pas la responsabilité d'ORATIO quant aux déclarations et garanties faites ou fournies par les parties, ORATIO n'étant pas tenu de vérifier l'exactitude et la complétude de ces déclarations et garanties.

Droit de rétractation du client consommateur

Le client consommateur bénéficie, lorsque le contrat avec ORATIO est conclu à distance, d'un droit de rétractation, en vertu duquel il peut décider de renoncer à son engagement de recourir aux Prestations, sans avoir à justifier de motifs, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la date de conclusion du contrat avec ORATIO.

Le client consommateur doit, avant l'expiration de ce délai, notifier à ORATIO sa décision de se rétracter par une déclaration dénuée d'ambiguïté adressée par courrier électronique ou par courrier postal à l'avocat ayant émis l'offre de Prestations. ORATIO accusera réception de la demande du client.

Sur demande expresse écrite du client consommateur, ORATIO peut commencer la réalisation des Prestations avant l'expiration du délai de rétractation susvisé. En pareille hypothèse, si le client consommateur exerce ultérieurement son droit de rétractation, il devra verser à ORATIO le montant des honoraires et frais correspondant aux Prestations effectivement réalisées avant la date de notification de sa décision de se rétracter.

Remise et archivage des documents

Lorsque les Prestations sont terminées, ORATIO restitue au client l'intégralité des pièces qui ont été communiquées par ce dernier.

ORATIO archive et conserve les pièces du dossier pendant un délai minimum de cinq ans.

Responsabilité

L'ensemble des missions confiées à ORATIO relève de l'obligation de moyens.

La responsabilité d'ORATIO ne saurait être engagée :

- du fait de dommages pour le client (ou causés par celui-ci à un tiers), dès lors que le client n'aurait pas suivi les conseils d'ORATIO ou aurait modifié la teneur de ses écrits ;
- du fait de l'utilisation par le client, ou a fortiori par un tiers, de Prestations fournies dans le cadre d'une affaire spécifique et dont le client ou le tiers estimerait, sans en référer à ORATIO, qu'elles sont transposables à une autre affaire lui paraissant similaire.

La responsabilité d'ORATIO est limitée au montant de la couverture de l'assurance responsabilité civile professionnelle souscrite par celui-ci.

Le client est informé, à tout moment et à sa demande, du montant de la couverture en vigueur.

Conflit d'intérêts

Afin d'éviter un conflit d'intérêts, ORATIO sera amené à refuser une affaire ou mettre un terme à ses Prestations sur un dossier dont l'évolution le place en situation de conflit.

L'acceptation d'un dossier non contentieux ne vaut pas obligation pour ORATIO d'accepter un dossier contentieux, même directement lié au précédent, l'appréciation des conflits d'intérêts étant différente selon le caractère contentieux ou non contentieux du dossier.

Succession d'avocats

Le client peut dessaisir ORATIO d'un dossier et le transférer à un autre cabinet sous réserve de régler préalablement à ORATIO l'intégralité des honoraires, frais, débours et dépens concernant les diligences accomplies antérieurement au dessaisissement.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Les législations française et européenne obligent les avocats à apporter leur concours à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le client est garant du fait que l'opération pour laquelle le concours d'ORATIO est sollicité ne revêt aucun caractère frauduleux, ainsi que de la licéité de l'origine des fonds servant à cette opération.

Données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des Prestations, ORATIO est amené à collecter auprès du client des données à caractère personnel concernant des personnes physiques.

Ces données font l'objet d'un traitement par ORATIO, nécessaire (i) à l'exécution des Prestations et le cas échéant, de mesures précontractuelles prises à la demande du client, (ii) au respect des obligations légales et réglementaires incombant à ORATIO et/ou (iii) aux fins des intérêts légitimes d'ORATIO.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (dénommé « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne physique dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement par ORATIO bénéficie sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit à la limitation et un droit d'opposition au traitement effectué sur ces données.

En cas de transfert par ORATIO des données personnelles collectées à des tiers, qualifiés de « sous-traitants » aux termes du RGPD, ORATIO s'engage à s'assurer que lesdits sous-traitants présentent les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la réglementation applicable. ORATIO demeure pleinement responsable à l'égard du client de l'exécution par ses sous-traitants de leurs obligations.

Une information complète est disponible au sein de la **Politique de protection des données personnelles** d'ORATIO, jointe aux présentes et accessible sur le site internet www.oratio-avocats.com.

Toute demande d'information complémentaire ou d'exercice des droits susvisés doit être adressée à notre Délégué à la Protection des Données, au moyen du formulaire de contact disponible sur ledit site internet, par courrier électronique à dpo@oratio-avocats.com ou par courrier postal à : ORATIO Avocats - DPO, 5 rue Papiou de la Verrie, BP 90210, 49002 Angers Cedex 01.

Droit applicable - Litiges

Les présentes conditions générales d'ORATIO sont soumises au droit français.

Les éventuels contestations ou litiges relatifs à l'application et l'interprétation des présentes conditions générales, ainsi qu'à l'exécution et la cessation des Prestations d'ORATIO, sont réglés selon les dispositions des articles 174 et suivants du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié, organisant la profession d'avocat.

A ce titre, le client consommateur est informé qu'il peut recourir gratuitement au médiateur des litiges à la consommation dans les conditions définies aux articles L 612-1 et suivants du Code de la Consommation, et dont les coordonnées sont les suivantes :

Mme Carole PASCAREL

Médiateur de la consommation de la profession d'avocat

Adresse postale : 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Adresse email : mediateur-conso@mediateur-consommation-avocat.fr

Site Internet : <https://mediateur-consommation-avocat.fr>

Notre cabinet a mis en place la présente Politique afin d'informer les personnes physiques dont il collecte et traite les données à caractère personnel sur, notamment, les données susceptibles d'être collectées, les traitements réalisés sur ces données, les personnes ou entités auxquelles notre cabinet les communique et les droits dont bénéficient ces personnes physiques.

Cette Politique s'inscrit dans le cadre des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 (« Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »), de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« Loi Informatique et Libertés ») et de ses textes d'application.

1. Quelles données collectons-nous ?

Dans le cadre de notre activité et du fonctionnement de notre site internet, nous sommes amenés à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant notamment nos prospects, clients et autres partenaires contractuels (leurs dirigeants, associés, membres de leur personnel) ainsi que les utilisateurs de notre site internet et les personnes qui transmettent une candidature spontanée par l'intermédiaire de notre site internet.

Ces données comprennent notamment :

- Des informations relatives à l'identité, notamment le nom, le prénom, le genre, la date de naissance ;
- Des informations relatives à la vie personnelle et à la vie professionnelle, notamment l'adresse postale, l'adresse de courrier électronique, les numéros de téléphone fixe et portable, la qualité ou la fonction, les informations figurant dans les curriculum vitae et les lettres de motivation ;
- Des informations relatives à notre relation contractuelle notamment les demandes de prestations, les réclamations adressées à notre cabinet ;
- Les enregistrements des correspondances et communications avec notre cabinet notamment les courriers électroniques ;
- Des informations d'ordre économique et financier, notamment les revenus professionnels, des informations relatives à l'imposition, celles issues des moyens de paiement utilisés par nos clients ;
- Les données de connexion, notamment les cookies ;
- Ainsi que toute information qui nous est communiquée au moyen d'un formulaire de contact sur le site internet ou, plus généralement, en communiquant avec notre cabinet.

Le cas échéant, il est précisé, au moment de la collecte des données si ces données sont nécessaires ou non au regard de la finalité concernée.

2. Sur quelles bases juridiques traitons-nous ces données ?

Nous collectons et traitons des données à caractère personnel, selon le cas :

- Pour les besoins de l'exécution des contrats conclus avec nos clients ou de mesures précontractuelles prises à leur demande ;
- Aux fins de nos intérêts légitimes, tels que la prospection et l'animation ainsi que la gestion de la relation avec nos prospects, clients, fournisseurs et autres partenaires ;
- Afin de respecter nos obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et d'assurer la défense de nos droits ;
 - Sur la base du consentement des personnes physiques concernées.
 - Dans l'hypothèse où la personne physique, dont nous traitons les données à caractère personnel s'est opposée à un tel traitement, nous sommes néanmoins susceptibles d'être autorisés à réaliser ou poursuivre ledit traitement sur l'une des autres bases juridiques susvisées.

3. A quelles fins traitons-nous ces données ?

Nous collectons et traitons des données à caractère personnel pour les finalités suivantes :

- La conservation des contrats conclus avec nos clients ;
- La réalisation des prestations confiées à notre cabinet (production, gestion et suivi des dossiers de nos clients) ;
- La gestion de la facturation, la comptabilité, la gestion comptes clients ;
- La gestion du fichier clients, la gestion et le suivi de la relation contractuelle avec nos clients et autres partenaires ;

- La constitution et la gestion de notre fichier de prospects, la prospection ;
- La gestion des newsletters et autre communication de même nature ;
- L'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements ;
- La gestion des recrutements.
- L'amélioration de la navigation et de l'expérience des utilisateurs de notre site internet, notamment à des fins de gestion des statistiques de mesures d'audience.

4. A qui communiquons-nous ces données ?

Nous communiquons ou sommes susceptibles de communiquer les données collectées aux personnes ou entités suivantes :

- Les membres autorisés de notre personnel ;
- Nos associés ;
- Nos sous-traitants, mandataires ou prestataires de services ;
- Nos commissaires aux comptes ;
- Notre Ordre professionnel, les autorités de contrôle (régulateurs), les autorités administratives, les juridictions.

Nous sommes susceptibles de transférer hors de l'Union européenne des données à caractère personnel que nous avons collectées. En pareille hypothèse et dans le respect des dispositions légales, nous nous assurons (i) que le pays vers lequel le transfert est effectué assure un niveau de protection adéquat en vertu d'une décision d'adéquation de la Commission européenne, (ii) en l'absence d'une telle décision, que des garanties appropriées, visées à l'article 46 du RGPD, ont été mises en place, ou (iii) à défaut de décision d'adéquation et des garanties appropriées susvisées, que le transfert des données entre dans l'une des hypothèses visées à l'article 49 du RGPD.

5. Pendant quelle durée conservons-nous ces données ?

Nous ne conservons les données à caractère personnel collectées que pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, dans le respect de la réglementation en vigueur et sans préjudice des obligations légales de conservation et des délais de prescription, notamment en matière de responsabilité civile professionnelle.

Notamment, les données de nos clients sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, et pendant une durée supplémentaire de 3 ans à des fins d'animation et de prospection.

Un tableau indicatif des durées de conservation des données collectées par notre cabinet figure en **Annexe**.

6. Comment assurons-nous la sécurité de ces données ?

Nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées visant à assurer la sécurité des données collectées et le respect des obligations lui incombant aux termes de la réglementation applicable. Nous mettons notamment en œuvre des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement.

7. Quels sont les droits dont disposent les personnes physiques concernées ?

Toute personne physique dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement par notre cabinet dispose des droits suivants, reconnus par la réglementation applicable :

- Un droit d'accès à ses données ainsi qu'aux informations relatives au traitement dont ses données font l'objet (art. 15 du RGPD ; art. 49 de la Loi Informatique et Libertés) ;
- Un droit de rectification des données inexacts ou incomplètes (art. 16 du RGPD ; art. 50 de la Loi Informatique et Libertés) ;
- Un droit à l'effacement de ses données (art. 17 du RGPD ; art. 51 de la Loi Informatique et Libertés) ;
- Un droit à la limitation du traitement de ses données (art. 18 du RGPD ; art. 53 de la Loi Informatique et Libertés) ;
- Un droit à la portabilité de ses données (art. 20 du RGPD ; art. 55 de la Loi Informatique et Libertés) ;
- Un droit d'opposition au traitement de ses données (art. 21 du RGPD ; art. 56 de la Loi Informatique et Libertés) ;
- Lorsque le traitement des données est fondé sur son consentement, le droit de retirer son consentement à tout moment (art. 7.3 du RGPD) ;

Le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès (art. 85 de la Loi Informatique et Libertés).

Toute personne concernée peut, en justifiant de son identité, exercer ses droits à tout moment auprès de notre Délégué à la Protection des Données, au moyen du formulaire de contact accessible sur notre site internet www.oratio-avocats.com, par courrier électronique à dpo@oratio-avocats.com ou par courrier postal à : ORATIO Avocats - DPO, 5 rue Papiou de la Verrie, BP 90210, 49002 Angers Cedex 01.

La personne concernée dispose par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) concernant le traitement de ses données à caractère personnel (www.cnil.fr/fr/plaintes).

8. Identité du responsable de traitement

Le responsable de traitement est ORATIO Avocats, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 2 503 930 euros, dont le siège social est situé 5 rue Papiou de la Verrie, 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 070 201 728.

Président : M. Gilles CAMPHORT

Délégué à la Protection des Données : M. Baptiste MORANCÉ

Adresse de correspondance : adresse du siège social.

Téléphone : +33 (0) 2.41.66.62.80

Email : dpo@oratio-avocats.com

Annexe

Durées de conservation

Finalité des traitements réalisés	Durée de conservation
Conservation des contrats conclus avec nos clients	5 ans minimum 10 ans lorsque le contrat est conclu avec un consommateur par voie électronique et qu'il porte sur une somme égale ou supérieure à 120 euros
Gestion de la facturation Comptabilité, gestion des comptes clients	10 ans minimum
Gestion du fichier clients Gestion et suivi de la relation contractuelle avec les clients et autres partenaires	Pendant le temps de la relation contractuelle, puis pendant 3 ans à compter de la fin de la relation, à des fins d'animation et de prospection
Constitution et gestion d'un fichier de prospects Prospection	3 ans à compter de la collecte des données ou du dernier contact émanant du prospect
Amélioration de la navigation et de l'expérience des utilisateurs de notre site internet Statistiques de mesures d'audience	13 mois maximum
Gestion des newsletters et autre communication de même nature Organisation, inscription et invitation à des événements	Jusqu'au désabonnement de la personne concernée
Gestion des recrutements	CV conservé pendant 2 ans après le dernier contact avec le candidat Sur demande du candidat, destruction immédiate si le candidat n'est pas retenu
Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Informations relatives à l'identité du client : 5 ans à compter de la cessation des relations contractuelles Informations permettant de justifier l'opération : 5 ans à compter de l'exécution de l'opération